



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE SIX ATELIERS INTITULES "EDUCATION AUX MEDIAS" PAR DAVID GROISON A DES COLLEGIENS DE LA VILLE DE VINCENNES

**DÉCISION N° DM-23-018
EN DATE DU 18 JANVIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de David Groison, en sa qualité de journaliste, domicilié au 186 rue du Faubourg Saint Martin– 75010 PARIS, d'animer six ateliers intitulés « Education aux médias » à des collégiens de la Ville de Vincennes, les vendredis 13 janvier 2023, 3 février 2023 et 17 février 2023 ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2022-2023,

D É C I D E

DE SIGNER avec David Groison, en sa qualité de journaliste, domicilié au 186 rue du Faubourg Saint Martin– 75010 PARIS, un contrat de prestation de service pour l'animation de six ateliers intitulés « Education aux médias » à des collégiens de la Ville de Vincennes, les vendredis 13 janvier 2023, 3 février 2023 et 17 février 2023 dont le coût est fixé à mille cinq cents euros (1500,00 € T.T.C.) les six ateliers.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230118-lmc1H10451H1-AR Date de réception en Préfecture : 18/01/2023 Date de Publication : 18/01/2023
--